



## **AVIS PUBLIC**

### **ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 1057-03-2019 ET 1067-01-2019**

AVIS est par les présentes donné par la soussignée, qu'à sa séance ordinaire du 3 juin 2019, le conseil municipal de la Ville de Bromont a adopté les règlements suivants :

- RÈGLEMENT NUMÉRO 1057-03-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1057-2017, TEL QU'AMENDÉ, RELATIF AUX BRANCHEMENTS ET AUX REJETS DANS LES RÉSEAUX D'ÉGOUT SANITAIRE ET D'ÉGOUT PLUVIAL DE LA VILLE DE BROMONT;
- RÈGLEMENT NUMÉRO 1067-01-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1067-2018 DÉCRÉTANT L'ADOPTION DES TARIFS DE LA VILLE DE BROMONT (EXERCICE FINANCIER 2019).

Prenez en outre avis que ces règlements entrent en vigueur conformément à la Loi et sont disponibles pour consultation à l'hôtel de ville de Bromont situé au 88, boulevard de Bromont, du lundi au jeudi de 8 h 15 à 12 h et de 13 h à 16 h30 et le vendredi de 8 h 15 à 12 h 00.

Bromont, ce 5<sup>e</sup> jour de juin 2019.

La greffière,

Catherine Nadeau, avocate, OMA  
Directrice du service du greffe et des affaires juridiques